







CONVENTION INTERREGIONALE DU MASSIF DES VOSGES 2015-2020

Appel à projets pour les activités et sports de nature dans le Massif des Vosges - Cahier des charges 2019

Contenu

1. Contexte général de la politique du massif des Vosges	2
a) La politique de la montagne	2
b) La Convention Interrégionale du Massif des Vosges	2
c) Le développement des activités et sports de nature sur le massif des Vosges : un enje en termes d'attractivité du territoire et de préservation des milieux	
2. Les objectifs de l'appel à projets	3
a) Contexte	3
b) Objectifs	3
c) Financements	3
3. A qui s'adresse l'appel à projets ?	4
4. Les critères de sélection	4
5. Dépenses éligibles	5
6. Procédure d'instruction	5
a) Dépôt des candidatures et examen des dossiers	5
c) Modalités d'attribution de l'aide	6
7. Accompagnement des porteurs de projet	6
8. Obligations particulières	6
ANNEXE 1 : Liste des communes du massif des Vosges	7
ANNEXE 2 : Grille d'analyse des projets	14
ANNEXE 3 : Dossier de candidature à appel à projets « Manifestations « activités et sport on nature » sur le massif des Vosges »	de
ANNEXE 4 : Liste des pièces à fournir	22
ANNEXE 5 : Mise en valeur de la destination « massif des Vosges » dans le cadre de l'événementiel sportif	23
ANNEXE 6 : Evaluation de la manifestation sportive	24
ANNEXE 7 : Liste des contacts pour l'accompagnement d'une manifestation sportive dans Massif des Vosges	le
ANNEXE 8 : Exemple d'une prestation d'accompagnement en développement Durable	26

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter le commissariat à l'aménagement du massif au 03.29.69.89.93. : massif.vosges@cget.gouv.fr

1. Contexte général de la politique du massif des Vosges

a) La politique de la montagne

La loi n° 85-30 du 9 janvier 1985, relative au développement et à la protection de la montagne, actualisée par la loi n°2016-1888 du 28/12/2016, a prévu qu'en métropole « chaque zone de montagne et les zones qui lui sont immédiatement contiguës forment avec elle une même entité géographique économique et sociale constituant un massif». Le territoire du massif des Vosges compte ainsi 580 communes en zone de montagne et en zone de piémont (cf. Annexe 1 :« Liste des communes du Massif des Vosges »).

Un projet stratégique a été élaboré en 2006 pour le Massif des Vosges. Il s'agit du Schéma Interrégional du Massif des Vosges à l'horizon 2020. Ce document reprend l'analyse des sujets constituant des enjeux particuliers pour le territoire. Il a été réactualisé en 2013, à l'issue d'une large concertation. Ce schéma interrégional de massif constitue le document de référence d'application des politiques publiques sur le territoire à enjeux que constitue le massif des Vosges.

Pour contribuer à mettre en œuvre les orientations du schéma, le Massif des Vosges bénéficie de crédits dédiés de l'État, du FEDER et des collectivités (conseils régionaux et conseils départementaux du massif des Vosges) contractualisés au sein de la Convention Interrégionale du Massif des Vosges. Le Commissariat à l'aménagement, au développement et à la protection du Massif des Vosges est en charge du suivi de la convention en coordination avec l'ensemble des partenaires.

b) La Convention Interrégionale du Massif des Vosges

L'objectif principal de cette contractualisation est de permettre la meilleure valorisation possible des atouts des territoires de montagne. Cette convention interrégionale n'a pas vocation à traiter l'ensemble des problématiques rencontrées sur le territoire du massif des Vosges, mais bien celles dont la prise en compte à l'échelle interrégionale apporte une plus-value par rapport à un traitement aux échelles territoriales régionales ou locales. Cette exigence fonde la légitimité de cette nouvelle génération de convention et confère une efficacité particulière aux politiques publiques financées dans ce cadre.

c) Le développement des activités et sports de nature sur le massif des Vosges : un enjeu en termes d'attractivité du territoire et de préservation des milieux

Le massif des Vosges bénéficie de ressources naturelles, paysagères, importantes et diversifiées. C'est également un lieu privilégié pour la pratique de nombreuses activités de nature, comme le témoigne le développement de territoires proposant des sports quatre saisons (station du Gaschney, communauté de communes de la Mossig et du Vignoble,...).

La convention interrégionale vise à préserver, valoriser et promouvoir ces patrimoines et ces activités, afin de développer une image positive et attrayante du territoire. Les activités et sports de nature génèrent d'importants flux touristiques et peuvent donc constituer un vecteur de promotion du territoire. Par ailleurs, afin de maintenir la qualité environnementale et paysagère du massif, les manifestations doivent s'organiser en prenant en compte la nécessaire préservation des milieux naturels traversés, des habitats et des espèces.

2. Les objectifs de l'appel à projets

a) Contexte

Les sports de nature sont un élément attractif du massif des Vosges. De grandes manifestations nationalement connues telles que le Xterra ou le triathlon de Gérardmer, l'Alsacienne cyclosportive ou encore le trail blanc des Vosges ont démontré que les retombées économiques pour le territoire pouvaient être conséquentes.

Le massif souhaite aujourd'hui valoriser la **diversité des activités** de pleine nature que permet de pratiquer le territoire. Des activités aquatiques, aériennes et terrestres, telles que le parapente, le canoë kayak, la marche nordique, les courses à obstacles, etc... pourront être accompagnées Ces activités moins médiatisées sont un attrait pour le massif : un accompagnement financier permettra une meilleure communication sur ces activités et une valorisation du territoire.

A noter que les manifestations relatives à la course à pied, au trail et au vélo route/VTT ne seront pas prioritaires, ayant bénéficié de FNADT massif via l'appel à projets lancé en 2016. Les lauréats 2018-2019 sont éligibles pour 2 années si la manifestation est récurrente.

b) Objectifs

Cet appel à projets vise à sélectionner les manifestations « d'activités et sports de nature » (compétition, manifestation sportive tout public, manifestation de loisir ou de découverte sportive...) sur le massif des Vosges, les plus en adéquation avec les priorités stratégiques de la Convention Interrégionale du Massif des Vosges, à savoir :

- la mise en valeur du patrimoine et des savoir-faire du massif ;
- le développement économique et la notoriété du massif ;
- la prise en compte du développement durable et notamment le respect des milieux naturels.

Ces événements devront en outre concourir à promouvoir la destination touristique « massif des Vosges», tout en s'inscrivant dans les objectifs de respect des milieux.

Les publics cibles de cet AAP sont:

- le grand public (familles, sportifs amateurs...);
- les sportifs de haut niveau (compétition) ;
- les séniors et les juniors ;
- les personnes à mobilité réduite.

Les sports motorisés « essence », ainsi que les activités ayant un impact négatif sur l'environnement, sont exclus de cet appel à projet.

Cet appel à projets est lancé pour une seconde année (2020). Les lauréats 2019 restent éligibles si la manifestation est récurrente.

c) Financements

Dans le cadre de cet appel à projets, l'aide prendra notamment la forme d'une subvention attribuée par l'État via le Fonds National à l'Aménagement et Développement des Territoires (FNADT) au titre de la Convention interrégionale du Massif des Vosges (CIMV).

Les collectivités territoriales partenaires de la Convention Interrégionale pourront être sollicitées en parallèle et notamment les Régions et les Départements.

Cette aide sera versée dans la limite des enveloppes budgétaires pour cet appel à projet, fixées chaque année par les partenaires de la CIMV, dans le cadre de la mesure 2.3. « mettre en

œuvre de nouvelles formes d'organisation territoriale de l'économie touristique quatre saisons » de la convention. Pour 2020, l'enveloppe budgétaire est fixée à hauteur de **180 000** € de FNADT pour le soutien de 5 à 10 manifestations. La subvention FNADT massif ne pourra excéder 30% du coût total du projet.

Cette aide est cumulable avec toute autre aide publique dans la limite des plafonds d'intensité et des règles de cumul définis par les encadrements communautaires¹ et nationaux en vigueur.

Un seuil minimum de 5 000 € de FNADT massif ainsi qu'un plafond maximum de 50 000 € de FNADT massif par projet ont été fixés dans le cadre de cet appel à projets.

L'aide ne pourra être considérée comme acquise qu'à compter de la notification au bénéficiaire de la décision d'attribution prise par le Comité Interrégional de Pilotage et de Programmation, après avis du Comité de Sélection. À ce titre, aucune dépense ne pourra être engagée par le demandeur préalablement à la réception d'un accusé réception déclarant son dossier complet.

Les lauréats retenus dans cet AAP pourront bénéficier d'un soutien financier en 2020 dans le cadre de la convention interrégionale du massif des Vosges 2015-2020.

A noter que les manifestations ayant bénéficié d'un soutien financier dans le cadre de la convention interrégionale du massif des Vosges 2015-2020 en 2016, 2017 et/ou 2018 ne sont pas éligibles à cet AAP.

La stricte conformité du projet aux conditions formelles fixées par le présent dispositif d'intervention n'est pas de nature à entraîner l'attribution automatique de l'aide sollicitée.

En effet, cet appel à projets ne constitue pas un dispositif d'intervention mobilisable pour tout projet d'activités ou/et de manifestations sportives. Seul le comité de sélection conserve en la matière un pouvoir d'appréciation fondé notamment sur le degré d'adéquation du projet présenté avec les orientations stratégiques de la Convention Interrégionale du Massif des Vosges, la disponibilité des crédits, l'intérêt à l'échelle du Massif des Vosges du projet mais également de manière plus globale à la lumière de l'ensemble des autres projets présentés au titre du présent dispositif d'interventions.

3. A qui s'adresse l'appel à projets?

L'appel à projets s'adresse :

- aux associations,
- aux fédérations sportives,
- aux collectivités territoriales, leurs établissements publics et les syndicats mixtes,
- aux entreprises privées.

Toute personne ou structure faisant parti du comité de sélection de cet appel à projets y est inéligible et ne pourra pas y répondre.

4. Les critères de sélection

1 Le règlement susceptible d'être appliqué est le Règlement De Minimis.

Les projets sélectionnés devront contribuer à dynamiser l'image du massif en lien avec les orientations du schéma interrégional et les objectifs cité ci-dessus.

Pour être sélectionnés et classés selon leur pertinence, les projets devront présenter tous les critères définis en annexe 2 « Grille d'analyse des projets ».

La sélection des projets tiendra notamment compte des éléments suivants :

- le caractère innovant de l'activité;
- le développement économique du territoire : l'évènement doit être vecteur d'activités économiques ;
- la prise en compte du développement durable (conciliation des usages, préservation des milieux naturels et sites remarquables, gestion des déchets, respect de la réglementation, etc.....)*;
- le respect de la règlementation, notamment pour les accès aux sites ;
- la mise en valeur du massif, communication induisant une notoriété au massif et promotion de la destination « massif des Vosges » ;

*Des liens vers les personnes ressources et les démarches à suivre pour l'organisation d'une manifestation sportive sur la voie publique ou sur circuits sont disponibles sur le site internet http://www.vosges.gouv.fr/Demarches-administratives/Manifestations-sportives/Organisation-d-une-manifestation-sportive-sur-la-voie-publique-ou-sur-circuits

5. Dépenses éligibles

Les frais de fonctionnement et d'investissement liés à la manifestation sont éligibles.

Les dépenses liées à une requalification d'équipements sportifs nécessaires à la manifestation seront étudiées au cas par cas.

Toutes les recettes issues de la manifestation (inscriptions, dons, vente de produits...) doivent être présentées dans le plan de financement. Les manifestations présentant des recettes supérieures aux dépenses ne peuvent pas faire l'objet d'un soutien financier, conformément à la règlementation.

6. Procédure d'instruction

a) Dépôt des candidatures et examen des dossiers

L'appel à projets est lancé en juin 2019.

Deux dates de dépôts des candidatures sont prévues :

- transmission par le porteur de projet au commissariat à l'aménagement du massif des Vosges (en version numérique et en **version originale**) du dossier de demande de subvention (cf. Annexe 3) avant le **26 juillet 2019** pour un examen par le comité de sélection en septembre 2019 et proposé à l'avis du **CIPP du 10 octobre 2019**;
- pour les manifestations plus tardives, transmission par le porteur de projet au commissariat à l'aménagement du massif des Vosges (en version numérique et en version originale) du dossier de demande de subvention avant le 15 novembre 2019 pour un examen par le comité de sélection en janvier 2020 et proposé à l'avis du CIPP du 15 mars 2020.

Le comité de sélection sera constitué des membres du comité technique interrégional (CTI) qui pourra faire appel à leurs services concernés par la thématique (services sport, tourisme, environnement notamment) afin de procéder à l'analyse qualitative des dossiers. Le Parc

Naturel Régional des Ballons des Vosges et le Parc Naturel Régional des Vosges du Nord ainsi qu'un représentant du contrat de destination et de l'association Eco-manifestation (cf. Annexe 8) seront également associés à cette expertise. L'avis motivé des ligues ou comités régionaux de chaque discipline pourra également être sollicité ainsi que celui des directions départementales des territoires (DDT) ou de la DREAL selon le territoire concerné.

Une copie des dossiers sélectionnés sera transmise à la Région et au Département du siège du maître d'ouvrage, afin d'étudier les possibilités de cofinancement, notamment au regard de la réglementation sur les aides publiques et à leurs règlements d'intervention, le cas échéant.

Une complémentarité avec les actions de promotion conduites dans le cadre du Contrat de destination « massif des Vosges » (cf. Annexe 5 « Mise en valeur de la destination « massif des Vosges ») ainsi qu'une mutualisation des outils disponibles seront recherchés. M. Christophe LEROUGE est l'interlocuteur pour toutes les questions sur le Contrat de destination Massif des Vosges (cf. Annexe 7 « liste des contacts ressource »).

c) Modalités d'attribution de l'aide

Le montant de l'aide attribuée à chaque projet sera fonction de la note obtenue via la grille de notation figurant en annexe 2, du nombre de projets retenus et des enveloppes budgétaires disponibles.

En cas de non-exécution dans les délais prévus ou d'exécution partielle de l'opération, l'État se réserve le droit, après avoir entendu le titulaire, de mettre fin à son aide et d'exiger le reversement total ou partiel des sommes reçues au titre de la présente décision.

7. Accompagnement des porteurs de projet

Une réunion entre le commissariat à l'aménagement du massif des Vosges, les PNRx, Ecomanifestation, le CROS Grand-Est, le chef de projet du contrat de destination « massif des Vosges » et les lauréats de l'AAP sera organisée après chaque CIPP (octobre 2019 et mars 2020). L'objectif de la réunion est d'accompagner les porteurs de projet dans l'organisation de leur manifestation, au regard des priorités de la convention interrégionale du massif des Vosges et de la règlementation.

8. Obligations particulières

Par ailleurs, le porteur de projet s'engage à :

- assurer la promotion du Massif des Vosges (cf. Annexe 5);
- diffuser toutes informations touristiques du massif des Vosges (hébergements, lieux de restauration...);
- faire état du soutien de l'État et des autres financeurs dans le cadre de toute communication ;
- se conformer aux règles de contrôles et d'évaluation mises en place par l'administration dans le cadre d'attribution d'aides publiques.

L'Etat et les partenaires de la CIMV se réservent le droit de réaliser des visites sur place le jour des manifestations pour contrôler la conformité des éléments énoncés dans le dossier de demande. En cas de non-respect de ces engagements, sauf cas de force majeure laissé à l'appréciation du Comité Interrégional de Pilotage et de Programmation, le porteur s'engage à revoir le montant de la subvention percue.

ANNEXE 1 : Liste des communes du massif des Vosges

Code INSEE	Nom	Département	Code INSEE	Nom	Département
54017	Angomont	54	68193	Luttenbach-près-Munster	68
54039	Baccarat	54	68194	Lutter	68
54040	Badonviller	54	68199	Malmerspach	68
54064	Bertrambois	54	68201	Masevaux-Niederbruck	68
54065	Bertrichamps	54	68204	Metzeral	68
54075	Bionville	54	68210	Mittlach	68
54097	Bréménil	54	68211	Mitzach	68
54129	Cirey-sur-Vezouze	54	68212	Moernach	68
54154	Deneuvre	54	68213	Mollau	68
54191	Fenneviller	54	68216	Mooslargue	68
54287	Lachapelle	54	68217	Moosch	68
54365	Merviller	54	68219	Haut Soultzbach (Le)	68
54396	Neufmaisons	54	68221	Muespach	68
	Neuviller-lès-				
54398	Badonviller	54	68222	Muespach-le-Haut	68
54419	Parux	54	68223	Muhlbach-sur-Munster	68
54421	Petitmont	54	68226	Munster	68
54423	Pexonne	54	68229	Murbach	68
54427	Pierre-Percée	54	68237	Niedermorschwihr	68
54443	Raon-lès-Leau	54	68239	Oberbruck	68
	Saint-Maurice-aux-				
54481	Forges	54	68243	Oberlarg	68
54484	Sainte-Pôle	54	68244	Obermorschwihr	68
54488	Saint-Sauveur	54	68247	Oderen	68
54512	Tanconville	54	68248	Oltingue	68
54519	Thiaville-sur-Meurthe	54	68249	Orbey	68
54539	Vacqueville	54	68250	Orschwihr	68
54540	Val-et-Châtillon	54	68251	Osenbach	68
54560	Veney	54	68255	Pfaffenheim	68
57003	Abreschviller	57	68259	Raedersdorf	68
57033	Arzviller	57	68261	Rammersmatt	68
57046	Baerenthal	57	68262	Ranspach	68
57089	Bitche	57	68269	Ribeauvillé	68
57103	Bousseviller	57	68274	Rimbach-près-Guebwiller	68
57108	Breidenbach	57	68275	Rimbach-près-Masevaux	68
57163	Dabo	57	68276	Rimbachzell	68
	Danne-et-Quatre-				
57168	Vents	57	68277	Riquewihr	68
57169	Dannelbourg	57	68279	Roderen	68
57188	Éguelshardt	57	68280	Rodern	68
57192	Enchenberg	57	68283	Rombach-le-Franc	68
57195	Epping	57	68284	Roppentzwiller	68

57244 Garrebourg 57 68292 Saint-Amarin 57250 Goetzenbruck 57 68294 Sainte-Croix-aux-Mines 57280 Guntzviller 57 68296 Saint-Hippolyte 57294 Hanviller 57 68298 Sainte-Marie-aux-Mines 57298 Harreberg 57 68304 Sentheim 57299 Hartzviller 57 68307 Sewen 57300 Haselbourg 57 68308 Sickert 57301 Haspelschiedt 57 68311 Sondersdorf	68 68 68 68 68 68 68
57280 Guntzviller 57 68296 Saint-Hippolyte 57294 Hanviller 57 68298 Sainte-Marie-aux-Mines 57298 Harreberg 57 68304 Sentheim 57299 Hartzviller 57 68307 Sewen 57300 Haselbourg 57 68308 Sickert 57301 Haspelschiedt 57 68311 Sondernach	68 68 68 68 68 68
57294 Hanviller 57 68298 Sainte-Marie-aux-Mines 57298 Harreberg 57 68304 Sentheim 57299 Hartzviller 57 68307 Sewen 57300 Haselbourg 57 68308 Sickert 57301 Haspelschiedt 57 68311 Sondernach	68 68 68 68 68
57298 Harreberg 57 68304 Sentheim 57299 Hartzviller 57 68307 Sewen 57300 Haselbourg 57 68308 Sickert 57301 Haspelschiedt 57 68311 Sondernach	68 68 68 68
57299 Hartzviller 57 68307 Sewen 57300 Haselbourg 57 68308 Sickert 57301 Haspelschiedt 57 68311 Sondernach	68 68 68
57300 Haselbourg 57 68308 Sickert 57301 Haspelschiedt 57 68311 Sondernach	68 68 68
57301 Haspelschiedt 57 68311 Sondernach	68 68
·	68
F721F Honridonff F7 C0212 Condend of	_
57315 Henridorff 57 68312 Sondersdorf	
57334 Hommert 57 68313 Soppe-le-Bas	68
57338 Hottviller 57 68315 Soultz-Haut-Rhin	68
57339 Hultehouse 57 68316 Soultzbach-les-Bains	68
57374 Lafrimbolle 57 68317 Soultzeren	68
57376 Lambach 57 68318 Soultzmatt	68
57390 Lemberg 57 68322 Steinbach	68
57393 Lengelsheim 57 68328 Storckensohn	68
57402 Liederschiedt 57 68329 Stosswihr	68
57421 Loutzviller 57 68334 Thann	68
57427 Lutzelbourg 57 68335 Thannenkirch	68
57456 Meisenthal 57 68338 Turckheim	68
57461 Métairies-Saint-Quirin 57 68342 Uffholtz	68
57477 Montbronn 57 68344 Urbès	68
57489 Mouterhouse 57 68347 Vieux-Ferrette	68
57504 Niderhoff 57 68348 Vieux-Thann	68
57513 Nousseviller-lès-Bitche 57 68350 Voegtlinshoffen	68
57517 Obergailbach 57 68354 Walbach	68
57526 Ormersviller 57 68358 Wasserbourg	68
57540 Phalsbourg 57 68359 Wattwiller	68
57541 Philippsbourg 57 68361 Wegscheid	68
57544 Plaine-de-Walsch 57 68363 Werentzhouse	68
57561 Rahling 57 68364 Westhalten	68
57577 Reyersviller 57 68365 Wettolsheim	68
57584 Rimling 57 68368 Wihr-au-Val	68
57590 Rolbing 57 68370 Wildenstein	68
57594 Roppeviller 57 68372 Willer-sur-Thur	68
57618 Saint-Louis 57 68373 Winkel	68
57619 Saint-Louis-lès-Bitche 57 68374 Wintzenheim	68
57623 Saint-Quirin 57 68380 Wolschwiller	68
57639 Schorbach 57 68381 Wuenheim	68
57641 Schweyen 57 68385 Zimmerbach	68
57651 Siersthal 57 70011 Amage	70
57658 Soucht 57 70016 Amont-et-Effreney	70
57661 Sturzelbronn 57 70061 Belfahy	70
57680 Troisfontaines 57 70062 Belmont	70
57682 Turquestein-Blancrupt 57 70063 Belonchamp	70

57697	Vasperviller	57	70064	Belverne	70
57721	Vilsberg	57	70071	Beulotte-Saint-Laurent	70
57732	Volmunster	57	70103	La Bruyère	70
57734	Voyer	57	70120	Champagney	70
57738	Waldhouse	57	70149	Chenebier	70
57741	Walschbronn	57	70157	Clairegoutte	70
57742	Walscheid	57	70176	Corravillers	70
67003	Albé	67	70182	Courmont	70
67004	Sommerau	67	70205	Échavanne	70
67010	Andlau	67	70210	Écromagny	70
67020	Barembach	67	70215	Errevet	70
67021	Barr	67	70217	Esmoulières	70
67022	Bassemberg	67	70221	Étobon	70
67026	Bellefosse	67	70227	Faucogney-et-la-Mer	70
67027	Belmont	67	70233	Les Fessey	70
67050	Blancherupt	67	70245	Fougerolles	70
67052	Boersch	67	70248	Frahier-et-Chatebier	70
67059	Bourg-Bruche	67	70254	Frédéric-Fontaine	70
67062	Breitenau	67	70256	Fresse	70
				Haut-du-Them-Château-	
67063	Breitenbach	67	70283	Lambert	70
67066	La Broque	67	70295	La Lanterne-et-les-Armonts	70
67072	Butten	67	70308	La Longine	70
67074	Cleebourg	67	70339	Mélisey	70
67075	Climbach	67	70352	La Montagne	70
67076	Colroy-la-Roche	67	70361	Montessaux	70
67077	Cosswiller	67	70413	Plancher-Bas	70
67083	Dambach	67	70414	Plancher-les-Mines	70
67084	Dambach-la-Ville	67	70425	La Proiselière-et-Langle	70
67092	Dieffenbach-au-Val	67	70435	Raddon-et-Chapendu	70
67095	Diemeringen	67	70451	Ronchamp	70
67096	Dimbsthal	67	70453	La Rosière	70
67098	Dinsheim-sur-Bruche	67	70459	Saint-Barthélemy	70
67103	Dossenheim-sur-Zinsel Drachenbronn-	67	70460	Saint-Bresson	70
67104	Birlenbach	67	70469	Sainte-Marie-en-Chanois	70
67117	Eckartswiller	67	70489	Servance-Miellin	70
	Wangenbourg-			Ternuay-Melay-et-Saint-	
67122	Engenthal	67	70498	Hilaire	70
67126	Erckartswiller	67	70573	La Voivre	70
	Ernolsheim-lès-				
67129	Saverne	67	88005	Allarmont	88
67133	Eschbourg	67	88009	Anould	88
67143	Fouchy	67	88014	Arrentès-de-Corcieux	88
67144	Fouday	67	88032	Ban-de-Laveline	88
67147	Froeschwiller	67	88033	Ban-de-Sapt	88
67148	Frohmuhl	67	88035	Barbey-Seroux	88

67160	Goersdorf	67	88037	Basse-sur-le-Rupt	88
67165	Grandfontaine	67	88046	Beauménil	88
67167	Grendelbruch	67	88048	Bellefontaine	88
67168	Gresswiller	67	88050	Belmont-sur-Buttant	88
67179	Haegen	67	88053	Belval	88
67188	Heiligenberg	67	88054	Bertrimoutier	88
67189	Heiligenstein	67	88057	Le Beulay	88
67190	Hengwiller	67	88059	Biffontaine	88
67198	Hinsbourg	67	88064	Bois-de-Champ	88
67210	Le Hohwald	67	88068	La Bourgonce	88
67222	Ingwiller	67	88075	La Bresse	88
67232	Keffenach	67	88076	Brouvelieures	88
67254	Kutzenhausen	67	88078	Bruyères	88
67255	Lalaye	67	88081	Bussang	88
67257	Lampertsloch	67	88082	Celles-sur-Plaine	88
67259	Langensoultzbach	67	88085	Champdray	88
67263	Lembach	67	88086	Champ-le-Duc	88
67265	Lichtenberg	67	88089	La Chapelle-devant-Bruyères	88
67271	Lobsann	67	88093	. Châtas	88
67273	Lohr	67	88101	Cheniménil	88
67276	Lutzelhouse	67	88106	Ban-sur-Meurthe-Clefcy	88
67280	Maisonsgoutte	67	88109	Cleurie	88
67288	Memmelshoffen	67	88111	Coinches	88
	Merkwiller-				
67290	Pechelbronn	67	88113	Combrimont	88
67299	Mollkirch	67	88115	Corcieux	88
67306	Muhlbach-sur-Bruche	67	88116	Cornimont	88
67314	Natzwiller	67	88120	La Croix-aux-Mines	88
67317	Neubois	67	88128	Denipaire	88
67320	Neuve-Église	67	88131	Deycimont	88
67321	Neuviller-la-Roche	67	88135	Docelles	88
67322	Neuwiller-lès-Saverne	67	88145	Domfaing	88
67324	Niederbronn-les-Bains	67	88148	Dommartin-lès-Remiremont	88
67325	Niederhaslach	67	88158	Éloyes	88
67334	Niedersteinbach	67	88159	Entre-deux-Eaux	88
67340	Oberbronn	67	88165	Étival-Clairefontaine	88
67342	Oberhaslach	67	88167	Faucompierre	88
67353	Obersteinbach	67	88169	Fays	88
67358	Offwiller	67	88170	Ferdrupt	88
67362	Orschwiller	67	88172	Fiménil	88
67366	Ottersthal	67	88177	La Forge	88
67368	Ottrott	67	88181	Fraize	88
67370	Petersbach	67	88182	Frapelle	88
67371	La Petite-Pierre	67	88184	Fremifontaine	88
67373	Pfalzweyer	67	88188	Fresse-sur-Moselle	88
67377	Plaine	67	88193	Gemaingoutte	88

67379	Preuschdorf	67	88196	Gérardmer	88
67381	Puberg	67	88197	Gerbamont	88
67384	Ranrupt	67	88198	Gerbépal	88
67385	Ratzwiller	67	88205	Girmont-Val-d'Ajol	88
67387	Reichsfeld	67	88213	La Grande-Fosse	88
67388	Reichshoffen	67	88215	Grandrupt	88
67391	Reinhardsmunster	67	88218	Granges-Aumontzey	88
67392	Reipertswiller	67	88240	Herpelmont	88
67408	Romanswiller	67	88244	La Houssière	88
67410	Rosenwiller	67	88245	Hurbache	88
67411	Rosheim	67	88250	Jarménil	88
67413	Rosteig	67	88256	Jussarupt	88
67414	Rothau	67	88261	Laval-sur-Vologne	88
67415	Rothbach	67	88262	Laveline-devant-Bruyères	88
67416	Rott	67	88263	Laveline-du-Houx	88
67420	Russ	67	88266	Lépanges-sur-Vologne	88
67421	Saales	67	88268	Lesseux	88
67424	Saint-Blaise-la-Roche	67	88269	Liézey	88
67425	Saint-Jean-Saverne	67	88275	Lubine	88
67426	Saint-Martin	67	88276	Lusse	88
67427	Saint-Maurice	67	88277	Luvigny	88
67428	Saint-Nabor	67	88284	Mandray	88
67430	Saint-Pierre-Bois	67	88300	Ménil-de-Senones	88
67436	Saulxures	67	88302	Le Ménil	88
67437	Saverne	67	88306	Le Mont	88
67445	Scherwiller	67	88315	Mortagne	88
67448	Schirmeck	67	88317	Moussey	88
67454	Schoenbourg	67	88319	Moyenmoutier	88
67470	Solbach	67	88320	Nayemont-les-Fosses	88
				La Neuveville-devant-	
67475	Sparsbach	67	88322	Lépanges	88
67477	Steige	67	88326	Neuvillers-sur-Fave	88
67480	Still	67	88328	Nompatelize	88
67483	Struth	67	88341	Pair-et-Grandrupt	88
67490	Thanvillé	67	88345	La Petite-Fosse	88
67491	Tieffenbach	67	88346	La Petite-Raon	88
67493	Triembach-au-Val	67	88349	Plainfaing	88
67499	Urbeis	67	88351	Plombières-les-Bains	88
67500	Urmatt	67	88356	Les Poulières	88
67505	La Vancelle	67	88358	Pouxeux	88
67507	Villé	67	88359	Prey	88
67509	Volksberg	67	88361	Provenchères-et-Colroy	88
67513	Waldersbach	67	88362	Le Puid	88
67514	Waldhambach	67	88369	Ramonchamp	88
67521	Weinbourg	67	88371	Raon-aux-Bois	88
67522	Weislingen	67	88372	Raon-L'Étape	88

67524	Weiterswiller	67	88373	Raon-sur-Plaine	88
67525	Westhoffen	67	88375	Raves	88
67531	Wildersbach	67	88380	Rehaupal	88
67535	Wimmenau	67	88383	Remiremont	88
67536	Windstein	67	88386	Remomeix	88
67537	Wingen	67	88391	Rochesson	88
67538	Wingen-sur-Moder	67	88398	Les Rouges-Eaux	88
67543	Wisches	67	88399	Le Roulier	88
67544	Wissembourg	67	88408	Rupt-sur-Moselle	88
67550	Woerth	67	88409	Saint-Amé	88
67558	Zinswiller	67	88412	Saint-Benoît-la-Chipotte	88
67559	Zittersheim	67	88413	Saint-Dié-des-Vosges	88
				Saint-Étienne-lès-	
68005	Ammerschwihr	68	88415	Remiremont	88
68012	Aspach-Michelbach	68	88419	Saint-Jean-d'Ormont	88
68014	Aubure	68	88423	Saint-Léonard	88
68025	Bendorf	68	88424	Sainte-Marguerite	88
68028	Bergheim	68	88426	Saint-Maurice-sur-Moselle	88
68029	Bergholtz	68	88428	Saint-Michel-sur-Meurthe	88
68030	Bergholtzzell	68	88429	Saint-Nabord	88
68034	Bettlach	68	88435	Saint-Remy	88
68035	Biederthal	68	88436	, Saint-Stail	88
68040	Bitschwiller-lès-Thann	68	88438	La Salle	88
68044	Le Bonhomme	68	88442	Sapois	88
68045	Bourbach-le-Bas	68	88444	Le Saulcy	88
68046	Bourbach-le-Haut	68	88445	Saulcy-sur-Meurthe	88
68049	Bouxwiller	68	88447	Saulxures-sur-Moselotte	88
68051	Breitenbach-Haut-Rhin	68	88451	Senones	88
68058	Buhl	68	88462	Le Syndicat	88
68067	Courtavon	68	88463	Taintrux	88
68073	Dolleren	68	88464	Tendon	88
68074	Durlinsdorf	68	88467	Thiéfosse	88
68075	Durmenach	68	88468	Le Thillot	88
68078	Eguisheim	68	88470	Le Tholy	88
68083	Eschbach-au-Val	68	88486	Vagney	88
68089	Fellering	68	88487	Le Val-d'Ajol	88
68090	Ferrette	68	88492	Le Valtin	88
68092	Fislis	68	88498	Vecoux	88
68097	Fréland	68	88500	Ventron	88
68102	Geishouse	68	88501	Le Vermont	88
68106	Goldbach-Altenbach	68	88502	Vervezelle	88
68109	Griesbach-au-Val	68	88503	Vexaincourt	88
68111	Gueberschwihr	68	88505	Vienville	88
68112	Guebwiller	68	88506	Vieux-Moulin	88
68115	Guewenheim	68	88519	La Voivre	88
68117	Gunsbach	68	88526	Wisembach	88

68122	Hartmannswiller	68	88528	Xamontarupt	88
68123	Hattstatt	68	88531	Xonrupt-Longemer	88
	Herrlisheim-près-				
68134	Colmar	68	90003	Anjoutey	90
68142	Hohrod	68	90005	Auxelles-Bas	90
68147	Hunawihr	68	90006	Auxelles-Haut	90
68150	Husseren-les-Châteaux	68	90016	Bourg-sous-Châtelet	90
68151	Husseren-Wesserling	68	90023	Chaux	90
68159	Jungholtz	68	90037	Éloie	90
68161	Katzenthal	68	90041	Étueffont	90
68162	Kaysersberg Vignoble	68	90042	Évette-Salbert	90
68165	Kiffis	68	90044	Felon	90
68167	Kirchberg	68	90052	Giromagny	90
68169	Koestlach	68	90054	Grosmagny	90
68171	Kruth	68	90057	Lachapelle-sous-Chaux	90
68173	Labaroche	68	90058	Lachapelle-sous-Rougemont	90
68175	Lapoutroie	68	90061	Lamadeleine-Val-des-Anges	90
68177	Lautenbach	68	90065	Lepuix	90
68178	Lautenbachzell	68	90066	Leval	90
68179	Lauw	68	90078	Petitefontaine	90
68180	Leimbach	68	90079	Petitmagny	90
68181	Levoncourt	68	90085	Riervescemont	90
68184	Liebsdorf	68	90086	Romagny-sous-Rougemont	90
68185	Lièpvre	68	90088	Rougegoutte	90
68186	Ligsdorf	68	90089	Rougemont-le-Château	90
68187	Linsdorf	68	90091	Saint-Germain-le-Châtelet	90
68188	Linthal	68	90093	Sermamagny	90
68190	Lucelle	68	90102	Vescemont	90

ANNEXE 2 : Grille d'analyse des projets

	Manifestation in account and a manife fasticité for account autilité au vielle que la manife des Venns
	Manifestation innovante sur le massif (activité émergente, activité nouvelle sur le massif des Vosges)
	Cohérence de la manifestation avec la valeur "éco-montagne " du massif des Vosges
	Sport ou activité sur/dans l'eau
ORIGINALITE ET COHERENCE DE LA	Sport ou activité dans l'air
MANIFESTATION	Sport ou activité sur terre
	Manifestation combinant au moins 2 des trois sport ou activités ci-dessus
	Public cible de la manifestation en cohérence avec les priorités de l'AAP (séniors, familles, PMR)
	Rayonnement de la manifestation (régional, interrégionale, national, international)
	Participants étrangers
ATTRACTIVITE ET DEVELOPPEMENT	Partenariats avec les acteurs locaux (OT, hébergeurs, restaurateurs, entreprises, collectivités)
ECONOMIQUE	Pérennité de l'activité : emplois créés/maintenus (prévisionnels)
	Consommation et production responsable
	Consommation et production responsable Utilisation de produits de saison, locaux et bio (cadeaux, repas, boissons)
	Utilisation de produits de saison, locaux et bio (cadeaux, repas, boissons)
	Utilisation de produits de saison, locaux et bio (cadeaux, repas, boissons) Idéalement, vaisselle réutilisable. A défaut : vaisselle recyclable ou vaisselle compostable
	Utilisation de produits de saison, locaux et bio (cadeaux, repas, boissons) Idéalement, vaisselle réutilisable. A défaut : vaisselle recyclable ou vaisselle compostable Mise en place d'un tri des déchets sur place en veillant aux filières de traitement avec, dans l'idéal, un accompagnement du public
	Utilisation de produits de saison, locaux et bio (cadeaux, repas, boissons) Idéalement, vaisselle réutilisable. A défaut : vaisselle recyclable ou vaisselle compostable Mise en place d'un tri des déchets sur place en veillant aux filières de traitement avec, dans l'idéal, un accompagnement du public Education
DEVELOPPEMENT DURABLE	Utilisation de produits de saison, locaux et bio (cadeaux, repas, boissons) Idéalement, vaisselle réutilisable. A défaut : vaisselle recyclable ou vaisselle compostable Mise en place d'un tri des déchets sur place en veillant aux filières de traitement avec, dans l'idéal, un accompagnement du public Education Actions de communication, valorisation/sensibilisation de l'environnement vers le public, les participants
DEVELOPPEMENT DURABLE	Utilisation de produits de saison, locaux et bio (cadeaux, repas, boissons) Idéalement, vaisselle réutilisable. A défaut : vaisselle recyclable ou vaisselle compostable Mise en place d'un tri des déchets sur place en veillant aux filières de traitement avec, dans l'idéal, un accompagnement du public Education Actions de communication, valorisation/sensibilisation de l'environnement vers le public, les participants Partenariats avec les écoles ou autres structures scolaires
DEVELOPPEMENT DURABLE	Utilisation de produits de saison, locaux et bio (cadeaux, repas, boissons) Idéalement, vaisselle réutilisable. A défaut : vaisselle recyclable ou vaisselle compostable Mise en place d'un tri des déchets sur place en veillant aux filières de traitement avec, dans l'idéal, un accompagnement du public Education Actions de communication, valorisation/sensibilisation de l'environnement vers le public, les participants Partenariats avec les écoles ou autres structures scolaires Transport et mobilité durable
DEVELOPPEMENT DURABLE	Utilisation de produits de saison, locaux et bio (cadeaux, repas, boissons) Idéalement, vaisselle réutilisable. A défaut : vaisselle recyclable ou vaisselle compostable Mise en place d'un tri des déchets sur place en veillant aux filières de traitement avec, dans l'idéal, un accompagnement du public Education Actions de communication, valorisation/sensibilisation de l'environnement vers le public, les participants Partenariats avec les écoles ou autres structures scolaires Transport et mobilité durable Mise en place d'un système de transport en commun (navette, covoiturage,) Prise en compte des transports en commun (trains, bus, tram)
DEVELOPPEMENT DURABLE	Utilisation de produits de saison, locaux et bio (cadeaux, repas, boissons) Idéalement, vaisselle réutilisable. A défaut : vaisselle recyclable ou vaisselle compostable Mise en place d'un tri des déchets sur place en veillant aux filières de traitement avec, dans l'idéal, un accompagnement du public Education Actions de communication, valorisation/sensibilisation de l'environnement vers le public, les participants Partenariats avec les écoles ou autres structures scolaires Transport et mobilité durable Mise en place d'un système de transport en commun (navette, covoiturage,) Prise en compte des transports en commun (trains, bus, tram)
DEVELOPPEMENT DURABLE	Utilisation de produits de saison, locaux et bio (cadeaux, repas, boissons) Idéalement, vaisselle réutilisable. A défaut : vaisselle recyclable ou vaisselle compostable Mise en place d'un tri des déchets sur place en veillant aux filières de traitement avec, dans l'idéal, un accompagnement du public Education Actions de communication, valorisation/sensibilisation de l'environnement vers le public, les participants Partenariats avec les écoles ou autres structures scolaires Transport et mobilité durable Mise en place d'un système de transport en commun (navette, covoiturage,) Prise en compte des transports en commun (trains, bus, tram) Conservation et gestion durable de la biodiversité et des ressources naturelle
DEVELOPPEMENT DURABLE	Utilisation de produits de saison, locaux et bio (cadeaux, repas, boissons) Idéalement, vaisselle réutilisable. A défaut : vaisselle recyclable ou vaisselle compostable Mise en place d'un tri des déchets sur place en veillant aux filières de traitement avec, dans l'idéal, un accompagnement du public Education Actions de communication, valorisation/sensibilisation de l'environnement vers le public, les participants Partenariats avec les écoles ou autres structures scolaires Transport et mobilité durable Mise en place d'un système de transport en commun (navette, covoiturage,) Prise en compte des transports en commun (trains, bus, tram) Conservation et gestion durable de la biodiversité et des ressources naturelle Cohérence de l'activité avec les enjeux du milieux
DEVELOPPEMENT DURABLE	Utilisation de produits de saison, locaux et bio (cadeaux, repas, boissons) Idéalement, vaisselle réutilisable. A défaut : vaisselle recyclable ou vaisselle compostable Mise en place d'un tri des déchets sur place en veillant aux filières de traitement avec, dans l'idéal, un accompagnement du public Education Actions de communication, valorisation/sensibilisation de l'environnement vers le public, les participants Partenariats avec les écoles ou autres structures scolaires Transport et mobilité durable Mise en place d'un système de transport en commun (navette, covoiturage,) Prise en compte des transports en commun (trains, bus, tram) Conservation et gestion durable de la biodiversité et des ressources naturelles Cohérence de l'activité avec les enjeux du milieux Démarche de concertation prévue, prise de contact (avec PNR, DDT, CEN, ONF, propriétaires) pour organiser la manifestation
DEVELOPPEMENT DURABLE	Utilisation de produits de saison, locaux et bio (cadeaux, repas, boissons) Idéalement, vaisselle réutilisable. A défaut : vaisselle recyclable ou vaisselle compostable Mise en place d'un tri des déchets sur place en veillant aux filières de traitement avec, dans l'idéal, un accompagnement du public Education Actions de communication, valorisation/sensibilisation de l'environnement vers le public, les participants Partenariats avec les écoles ou autres structures scolaires Transport et mobilité durable Mise en place d'un système de transport en commun (navette, covoiturage,) Prise en compte des transports en commun (trains, bus, tram) Conservation et gestion durable de la biodiversité et des ressources naturelles Cohérence de l'activité avec les enjeux du milieux Démarche de concertation prévue, prise de contact (avec PNR, DDT, CEN, ONF, propriétaires) pour organiser la manifestation
DEVELOPPEMENT DURABLE	Utilisation de produits de saison, locaux et bio (cadeaux, repas, boissons) Idéalement, vaisselle réutilisable. A défaut : vaisselle recyclable ou vaisselle compostable Mise en place d'un tri des déchets sur place en veillant aux filières de traitement avec, dans l'idéal, un accompagnement du public Education Actions de communication, valorisation/sensibilisation de l'environnement vers le public, les participants Partenariats avec les écoles ou autres structures scolaires Transport et mobilité durable Mise en place d'un système de transport en commun (navette, covoiturage,) Prise en compte des transports en commun (trains, bus, tram) Conservation et gestion durable de la biodiversité et des ressources naturelles Cohérence de l'activité avec les enjeux du milieux Démarche de concertation prévue, prise de contact (avec PNR, DDT, CEN, ONF, propriétaires) pour organiser la manifestation
DEVELOPPEMENT DURABLE	Utilisation de produits de saison, locaux et bio (cadeaux, repas, boissons) Idéalement, vaisselle réutilisable. A défaut : vaisselle recyclable ou vaisselle compostable Mise en place d'un tri des déchets sur place en veillant aux filières de traitement avec, dans l'idéal, un accompagnement du public Education Actions de communication, valorisation/sensibilisation de l'environnement vers le public, les participants Partenariats avec les écoles ou autres structures scolaires Transport et mobilité durable Mise en place d'un système de transport en commun (navette, covoiturage,) Prise en compte des transports en commun (trains, bus, tram) Conservation et gestion durable de la biodiversité et des ressources naturelle Cohérence de l'activité avec les enjeux du milieux Démarche de concertation prévue, prise de contact (avec PNR, DDT, CEN, ONF, propriétaires) pour organiser la manifestation Actions de préservation visant à diminuer les impacts du public (piétinement, stationnement) et des participants sur les milieux naturels
DEVELOPPEMENT DURABLE PROMOTION/VALORISATION DU MASSIF	Utilisation de produits de saison, locaux et bio (cadeaux, repas, boissons) Idéalement, vaisselle réutilisable. A défaut : vaisselle recyclable ou vaisselle compostable Mise en place d'un tri des déchets sur place en veillant aux filières de traitement avec, dans l'idéal, un accompagnement du public Education Actions de communication, valorisation/sensibilisation de l'environnement vers le public, les participants Partenariats avec les écoles ou autres structures scolaires Transport et mobilité durable Mise en place d'un système de transport en commun (navette, covoiturage,) Prise en compte des transports en commun (trains, bus, tram) Conservation et gestion durable de la biodiversité et des ressources naturelle Cohérence de l'activité avec les enjeux du milieux Démarche de concertation prévue, prise de contact (avec PNR, DDT, CEN, ONF, propriétaires) pour organiser la manifestation Actions de préservation visant à diminuer les impacts du public (piétinement, stationnement) et des participants sur les milieux naturels Communication sur le Massif des Vosges (sur la manifesfation: podium, arrivée, produits liés à la manifestation) Présence d'un plan de communication (radio, magazine,) mettant en avant le massif des Vosges

ANNEXE 3 : Dossier de candidature à appel à projets « Manifestations « activités et sport de nature » sur le massif des Vosges »







Convention Interrégionale du massif des Vosges 2015-2020

Appel à projets 2019-2020 Activités et sport de nature sur le massif des Vosges

Dossier de candidature

Transmission de la demande

Le dossier dûment rempli, daté et signé par le porteur de projet doit être adressé au plus tard pour le 26 juillet 2019 <u>par voie dématérialisée ainsi qu'en version originale par voie postale</u>, au Commissariat à l'aménagement, au développement et à la protection du Massif des Vosges, guichet unique de l'opération, à l'adresse suivante :

Commissariat à l'aménagement, au développement et à la protection du massif des Vosges

Préfecture des Vosges Place Foch 88026 EPINAL Cedex tel: 03 29 69 89 93

massif.vosges@cget.gouv.fr

Le commissariat de massif retransmettra le dossier à l'ensemble des cofinanceurs (régions, départements) et au comité de sélection des projets. <u>Une lettre mentionnant le montant souhaité de la subvention, devra être adressée à la Région Grand-Est en cas de sollicitation.</u>

Intitulé de l'opération :
Localisation de l'opération :
Date(s) de l'événement :

I. IDENTIFICATION DU PORTEUR DE PROJET

Nom/Raison social	
Adresse:	
Téléphone :	Email:
Statut juridique :	
Numéro SIRET : _ _ _ _ _	
Régime TVA ⁴ : Assujetti Non assujetti Partiellement de %	t assujetti au taux
Prénom, nom et fonction de la personne responsable ayant la capacité jurid projet :	lique d'engager le
Prénom, nom et coordonnées (mail, téléphone) du contact sur le projet :	

⁴ Cocher la case correspondante. De manière générale, les ventes et les prestations de services réalisées en France sont soumises à la TVA sauf lorsqu'une exonération particulière trouve à s'appliquer. Pour savoir si vous êtes assujettis et que vous pouvez récupérer la TVA, prenez contact avec les services fiscaux.

II. PRESENTATION DU PROJET ET PLAN DE FINANCEMENT

La présentation peut être remplie sur le présent dossier ou via un dossier de présentation qui pourra être joint. La présentation du projet devra comprendre les objectifs, la dimension (régionale, nationale, internationale...), et les caractéristiques principales de la manifestation. Les éléments de l'annexe 2 doivent être repris afin de permettre au comité de sélection d'identifier le respect des critères de sélection, à savoir :

- Originalité et cohérence de la manifestation
 - Caractère innovant de la manifestation (nouveauté sur le massif ou activité peu connue);
 - o Public cible;
- Attractivité et développement économique
 - Rayonnement et prévisionnel de fréquentation (participants visés, nombre de participants et accompagnants, retombées économiques, emplois...);
 - o Retombées économiques sur le territoire et pérennisation des activités ;
 - Implantation territoriale du projet (partenariats avec les acteurs locaux, avec les structures touristiques, structures privées...);
- Promotion et valorisation du Massif :
 - o Communication sur la marque Massif des Vosges ;
 - Plan de communication, Marketing et communication (supports de communication, plan média...);
 - o Activités touristiques annexes pour le public ou les accompagnants
- Prise en compte des paramètres liés au développement durable et à la réglementation
 - Produits locaux
 - Vaisselle recyclable et tri
 - Sensibilisation à l'environnement
 - o Partenariats avec les écoles
 - O Système de transport en commun et prise en compte des transports en commun
 - o Cohérence avec les enjeux du milieu
 - o Démarche de concertation avec les acteurs concernés
 - Actions de préservation du milieu

Principaux postes de dépenses ⁹	Montants (préciser si HT ou TTC)	Précisions à apporter sur le coût (quantité, prix unitaire) ¹⁰
Exemple : Location matériel, achat de matériel, traiteur, achat de produits locaux		
TOTAL		

Joindre impérativement les devis ou estimations détaillées
 Montant HT si le porteur de projet est assujetti à la TVA. Les dépenses sont prises en compte TTC que si le maître d'ouvrage ne récupère pas la TVA sur cette opération. Une attestation TVA doit être fournie pour justifier d'un montant HT ou TTC.

Quelques exemples : communication, personnel, location de matériel, prestations externes...

¹⁰ Pour les dépenses de personnel, il convient de préciser le nombre de jours X coût journée, les modalités de calcul du coût de journée et les moyens mis en œuvre pour procéder au relevé de présence pendant la durée du projet.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL DU PROJET:

Origine du financement	Montant en €	% du montant total de l'opération	Etat de la demande ¹¹
Subventions publiques :			
Etat:			
- FNADT – Convention de massif des Vosges (30% maximum du coût total)			
- autre (à préciser)			
<u>Union européenne</u> :			
- FEDER Axe Massif des Vosges			
- autre (à préciser)			
Collectivités territoriales (préciser)			
- région (préciser le service) :			
- département :			
- groupement de communes (EPCI,			
pays):			
- communes :			
<u>Autres financements publics :</u>			
(à préciser)			
Total des subventions publiques :			
Autofinancement 12:			
- Fonds propres :			
- Emprunts :			
Financement externe privé (mécénat, CAF, etc):			
Recettes de l'opération (inscriptions, buvettes)			
Mise à disposition de matériel			
Autres (à détailler) :			
TOTAL			

Préciser l'état d'avancement de la demande (subvention pas encore sollicitée / subvention sollicitée / subvention accordée). Joindre le cas échéant, les justificatifs en votre possession (arrêté de subvention ou accord de financement).

Pour des opérations d'investissement matériel ou immatériel, le porteur de projet doit financer à hauteur minimum de 20 % son projet, soit par autofinancement, soit en obtenant des financements privés (décret n°99-1060 du 16 décembre 1999). S'il s'agit d'un porteur de projet public, l'autofinancement est de 20 ou 30% du montant total des financements publics selon sa compétence (chef de file ou pas).

OBLIGATOIRE: Liste des aides obtenues au cours des 3 derniers exercices clos pour toutes les structures.

Pour certains dossiers, la réglementation européenne limite le montant des aides cumulées pour une même entreprise sur trois années fiscales consécutives. Merci de bien vouloir lister dans le tableau cidessous l'ensemble des aides publiques perçues au cours des 3 dernières années (aides, bonifications d'intérêt, exonérations fiscales, apport en nature, ...).

NOTA : Si l'organisme appartient à un groupe, le tableau suivant est à compléter pour le groupe.

	i équivalent subvention
Aides obtenues durant les 3 dernières années (y compris l'année en cours) Année N-3 Année N-2 Année N-1 Année N	

RECETTES

Les recettes générées par la mise en œuvre de l'opération (cotisations, recettes nettes ¹⁴, inscriptions, buvette, etc.) doivent être présentées dans le tableau ci-dessous :

Année	Types de recettes			Montant (en €)
2020	Mécénat, inscriptions, cotisations	encarts	publicitaires,	
2019	Mécénat, inscriptions, cotisations	encarts	publicitaires,	

-

¹³ Ne concerne que les aides relevant du règlement UE n° 1407/2013 du 18 décembre 2013 sur les aides de minimis, du règlement CE n° 360/2012 du 25 avril 2012 sur les aides de minimis dans le codre d'un corriere d'intérêt économique général (SEG).

^{360/2012} du 25 avril 2012 sur les aides de minimis dans le cadre d'un service d'intérêt économique général (SIEG)

14 Recettes nettes: Entrées de trésorerie provenant directement des utilisateurs pour les biens ou services fournis par l'opération: redevances directement supportées par les utilisateurs pour l'utilisation de l'infrastructure, vente ou location de terrains ou de bâtiments, paiements effectués en contrepartie de services, déduction faite des frais d'exploitation et des coûts de remplacement du matériel à faible durée de vie qui sont supprimés au cours de la période correspondante.

III. ENGAGEMENT DU PORTEUR DE PROJET

Je soussigné,
□¹⁵ Je certifie l'exactitude des renseignements indiqués dans le présent dossier et m'engage à fournir au service instructeur tous les renseignements jugés utiles pour instruire la demande et suivre la réalisation du projet ;
☐ J'atteste sur l'honneur la régularité de la situation fiscale et sociale de l'organisme que je représente ;
☐ J'ai sollicité les aides publiques indiquées au plan de financement du projet détaillé ci-après et je n'en solliciterai pas d'autres pour l'opération ;
☐ Pour les opérations d'investissements, je certifie que l'opération n'a pas connu de commencement d'exécution¹6 et je m'engage à ne pas commencer l'opération avant que le dossier ne soit reconnu complet par les services instructeurs (sous peine de rejet de la demande).
☐ Je m'engage à réaliser l'opération et à respecter les critères cités dans mon dossier de demande de subvention en cas d'obtention des crédits FNADT et Région, le cas échéant au titre de la convention interrégionale du massif des Vosges ;
☐ J'atteste sur l'honneur que la manifestation organisée est en conformité avec la règlementation (autorisation préfectorale, organisation des secours, etc);
☐ J'atteste sur l'honneur que la réalisation du projet et son fonctionnement n'entraîne pas de conflit d'intérêt ;
Cachet Date : Nom et signature du représentant légal :

MENTIONS LEGALES:

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à instruire votre dossier de demande d'aide.

Conformément à la loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification touchant les informations qui vous concernent.

Cocher les cases, le cas échéant.

16 Le commencement d'exécution est constitué par le premier acte juridique passé pour la réalisation de l'opération. La signature du marché ou du bon de commande constitue un début d'exécution.

ANNEXE 4 : Liste des pièces à fournir

Liste des pièces pour tous les porteurs de projet	Pièces présentes	Pièces manquantes	Sans objet
Dossier de demande (Annexe 3) d'aide signé , daté			
Délégation éventuelle de signature ;			
RIB comportant IBAN/BIC et l'adresse de la structure			
Liste des pièces à fournir (cocher les pièces fournies ou justifier le fait qu'elles soient manquantes) signée et datée (Annexe 4)			
Attestation TVA (document officiel ou déclaration sur l'honneur)			
Document attestant de l'engagement de chaque co-financeur <u>public</u> (certifications des co-financeurs ou lettres d'intention, conventions et/ou arrêtés attributifs), et <u>privé</u> le cas échéant.			
Le coût prévisionnel détaillé du projet par nature de dépense : les devis, projets de contrats ou tout autre document daté et comportant l'indication de l'organisme qui les a établis, permettant d'apprécier le montant de la demande.			
Un état des autorisations préalables requises par la réglementation en vigueur et nécessaires à l'instruction du dossier <i>(récépissé de dépôt en préfecture, autorisations préfectorales)</i> . Le porteur se rapprochera à cet effet des différents services (annexe 7).			
Attestation bancaire en cas d'emprunt ou de crédit-bail.			
Annexe 6 : évaluation de la manifestation, indicateurs de réalisation prévisionnels			
Pour les porteurs de projet public			
Délibération de l'organe compétent approuvant l'opération et le plan de financement prévisionnel			
Pour les entreprises			
Extrait K bis ou inscription au registre ou répertoire concerné			
Bilans comptables ou comptes de résultat des 3 dernières années			
La dernière liasse fiscale complète			
Si l'entreprise appartient à un groupe : organigramme précisant les niveaux de participation, effectifs, chiffres d'affaires et bilan des entreprises du groupe			
Pour les associations			
Derniers statuts et liste des personnes chargées de l'administration ou de la direction déclarés.			
Copie de l'extrait d'inscription au registre des associations du tribunal d'instance (pour les associations de droit local)			
Dernier bilan et compte-rendu approuvés (les comptes financiers approuvés et signés du			
dernier exercice, le rapport du commissaire aux comptes selon les règles en vigueur, ou			
s'agissant du dernier exercice clos, ces documents provisoires).			
<u>NB</u> : Le service instructeur pourra demander des pièces complémentaires qu'il juge nécessaire à l'étude du d'opération et des dépenses présentées. Ces demandes devront être dûment motivées.	dossier en f	onction de la r	iature de
Fait à Le NOM – PRENOM – CACHET			
NOW - FRENOW - CACHET			

ANNEXE 5 : Mise en valeur de la destination « massif des Vosges » dans le cadre de l'événementiel sportif

L'un des objectifs de l'appel à projets est de faire de l'événementiel sportif une vitrine pour promouvoir la destination « massif des Vosges ».

Les candidats à l'appel à projets devront préciser dans leur dossier de candidature les modalités de valorisation de promotion de la destination « massif des Vosges ».

Il sera demandé à minima:

- de communiquer sur le massif des Vosges dans les supports de communication : dossier partenaires et dossier de presse (site internet, réseau sociaux, conférence de presse),
- de valoriser la marque « massif des Vosges » dans les supports de communication (apposition du logo) et au cours de la manifestation, avec l'utilisation des banderoles, oriflammes et tous autres supports (cf ressources)
- de mettre en place un espace promotionnel dédié au massif des Vosges pouvant comporter des animations (producteurs et produits locaux, office du tourisme ...),
- la remise à chaque participant, en guise de cadeau de bienvenue, d'un produit du massif des Vosges.

En plus de ce socle minimal, les candidats sont invités à formuler des propositions qui constitueront un élément de valorisation de leur dossier de candidature.

Une bonification de l'aide (dans la limite des plafonds et intensité d'aides définis par la législation en vigueur) pourra être accordée pour les projets « vitrine » du massif des Vosges, qui contribuent le mieux à la mise en valeur du massif et à la destination « massif des Vosges ».

Ressources:

Documents et supports ressources disponibles auprès de Monsieur Christophe LEROUGE, c.lerouge@parc-ballons-vosges.fr.

Sont mise à disposition des organisateurs :

- des documents ressources : guide de la marque « Massif des Vosges » et la charte graphique ;
- les logos;
- un choix de photos, d'illustrations, libres de droit (faire mention des crédits photos) ;
- un rédactionnel de présentation de la Destination Massif des Vosges.

Contact:

Christophe LEROUGE, Chef de projet de la Destination Massif des Vosges <u>c.lerouge@massif-des-vosges.com</u> 06 73 73 72 58



ANNEXE 6: Evaluation de la manifestation sportive

Afin de permettre au jury d'analyser votre candidature dans les meilleures conditions, merci de préciser quels sont les indicateurs d'évaluation mis en place avec les cibles prévues (en termes économique et en termes de communication notamment) et la méthodologie d'évaluation envisagée. Un questionnaire est à votre disposition pour obtenir ces renseignements. Des conseils vous sont donnés notamment pages 8 à 10 (http://doc.sportsdenature.gouv.fr/doc_num.php?explnum_id=350).

A l'issu de la manifestation, un bilan écrit devra présenter et analyser ces résultats.

Indicateurs	Prévisionnel	Réalisé (à remplir à l'issu de la manifestation)
Organisateurs		
salariés		
bénévoles		
Participants		
> nombre		
origine		
> profil		
taux de recours à l'hébergement		
>		
Accompagnants		
> nombre		
origine		
> profil		
taux de recours à l'hébergement		
>		
Public		
> nombre		
> origine		
> profil		
taux de recours à l'hébergement		
>		
Communication		
➤ type		
portée		
>		

ANNEXE 7 : Liste des contacts pour l'accompagnement d'une manifestation sportive dans le Massif des Vosges

Dossier de candidature :

➤ Chargée de mission « projets » au Commissariat à l'aménagement du Massif des Vosges :

Elodie MICHEL - elodie.michel@cget.gouv.fr - 03.29.69.89.93

Chargée de développement sports de nature au CROS Grand-Est :

Marie RINGEISEN – marieringeisen@franceolympique.com – 06.43.20.72.49

Stratégie touristique et communication massif des Vosges :

➤ Chef de projet du Contrat de destination Massif des Vosges :

Christophe LEROUGE – <u>c.lerouge@massif-des-vosges.com</u> – 03.89.77.90.36 – 06.73.73.72.58

Contacts en lien avec la réglementation :

Chargé d'étude "Organisation des fréquentations dans les milieux naturels" au PNRBV :

Baptiste CELLIER - b.cellier@parc-ballons-vosges.fr - 03.89.77.88.86

Chargé de mission « tourisme » au PNRVN :

Michel Lom - m.lom@parc-vosges-nord.fr - 03.88.01.49.59

Chef du pôle Rhin-Vosges à la DREAL Grand-Est :

Cécile BOUQUIER - <u>Cecile.Bouquier@developpement-durable.gouv.fr</u>- 03.88.13.06.83

Contacts en lien avec la mise en place d'actions développement durable :

Responsable de la plateforme Eco manifestation Alsace :

Pierre MULLER – p.muller@ecomanifestations-alsace.fr

ANNEXE 8: Exemple d'une prestation d'accompagnement en développement Durable



Conseil Accompagnement

Outils

Réseau

Production de déchets, émissions de gaz à effet de serre, gaspillage alimentaire... Toute manifestation génère des impacts importants sur notre environnement.

> Vous souhaitez agir ?

Éco-Manifestations Alsace est force de proposition, conseille et accompagne les organisateurs soucieux d'inscrire leur événement dans une démarche de développement durable.



Conseil et accompagnement

Le conseil est la mission historique et la raison d'être d'EMA. L'association accompagne les organisateurs d'événements de multiples façons: réponses aux sollicitations par téléphone ou courriel, diagnostic de l'événement, conseils personnalisés.

Communication et réseaux sociaux

EMA anime:

- un site internet, véritable centre de ressources en ligne proposant des outils comme l'annuaire des éco-prestataires, des pictogrammes, des guides et des fiches à télécharger;

 une page Facebook pour promouvoir les
- pratiques responsables:
- une newsletter pour diffuser les actualités de l'association.

Animation d'un réseau régional

Dans le but d'échanger sur les pratiques écoresponsables et de réunir les organisateurs de manifestations, EMA organise chaque année des iournées de rencontre.

Plateformes de lavage/séchage des gobelets

Pour favoriser l'usage de gobelets réutilisables, EMA développe un réseau régional de plateformes de location/lavage de gobelets. Il y en a forcément une près de chez vous, contactez-nous ou consultez notre site.

Interventions

EMA intervient pour tout type de public, que ce soit dans le cadre de conférences, de formations ou de prestations réalisées sur demande.

Charte d'engagement des écomanifestations

Pour promouvoir et accompagner les manifestations éco-responsables en Alsace, EMA propose une Charte d'une centaine d'actions de développement durable débouchant sur un label reconnu dans toute la région Grand Est.









Éco-Manifestations Alsace 1 place Saint-Georges



contact@ecomanifestations-alsace.fr

06 48 35 69 71

ecomanifestations-alsace.fr

Avec le soutien de l'ADEME

